

À Paris, le 31 mai 2019

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 29 mai 2019

Réunie le 29 mai 2019, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 45 – Monsieur ANDERSON (GRAVELINES)

Rencontre de Jeep® ÉLITE PAU / GRAVELINES DUNKERQUE du 06/04/2019

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

- **1 (un) match ferme de suspension**

Affaire 50 – VICHY CLERMONT

Rencontre de PRO B Vichy-Clermont / Nancy (28e journée de PRO B) du 23/04/2019 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **une amende de deux cent cinquante (250) euros.**

Affaire 51 – DENAIN

Rencontre de PRO B Denain / Chartres du 23 avril 2019 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **une amende de deux cent cinquante (250) euros.**

Affaire 52 – DENAIN

Rencontre de PRO B Blois / Denain du 27 avril 2019 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **une amende de cinq cents (500) euros.**

Affaire 53 – DENAIN

Rencontre de PRO B Denain / Lille du 3 mai 2019 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **une amende de mille (1 000) euros.**

Affaire 54 – DENAIN

Rencontre de PRO B Denain / Caen du 7 mai 2019 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **une amende de mille (1 000) euros.**

Affaire 55 – DENAIN

Rencontre de PRO B Vichy / Denain du 12 mai 2019 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **une amende de mille (1 000) euros.**

Affaire 56 – DENAIN

Rencontre de PRO B Aix Maurienne / Denain du 17 mai 2019 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **une amende de mille (1 000) euros.**

Affaire 57 – DENAIN

Rencontre de PRO B DENAIN / LILLE du 3 mai 2019 :

- Non-respect de l'article 329.1 des règlements de la LNB relatif au dépôt de la feuille de marque sur BASKETPRO.

- **Une amende de deux cent cinquante (250) euros.**

Affaire 58 – Monsieur DELPON (ELAN CHALON)

Rencontre de Jeep® ÉLITE Limoges / Chalons/Saône 32e journée du 07/05/2019 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **une amende de cinq cents (500) euros**

Affaire 59 – Monsieur REY (LEVALLOIS METROPOLITANS)

Rencontre ESPOIRS LEVALLOIS / ANTIBES du 12/05/2019 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **un match ferme de suspension**

Affaire 60 – CHARTRES

Rencontre de PRO B Blois / Chartres 33e journée du 18/05/2019 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

➤ **une amende de deux cent cinquante (250) euros.**

Affaire 61 – POITIERS

Rencontre Quimper / Poitiers (33e journée de PRO B du 18/05/2019) :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

➤ **une amende de deux cent cinquante (250) euros.**